

Etrangers L1

Vous n'êtes pas titulaire d'un baccalauréat français :

En L1, faites une demande d'admission préalable, soit *via* le logiciel PASTEL Études en France, si vous faites partie d'un pays adhérent au CEF (Centre pour les Études en France), soit *via* les dossiers vert et blanc.

*** Pays adhérents au CEF (procédure informatique obligatoire)**

Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina-Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo Brazzaville, Congo (République démocratique du), Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, États-Unis, Gabon, Guinée, Ile Maurice, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Koweït, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Pérou, Russie, Sénégal, Taïwan, Togo, Tunisie, Turquie, Vietnam.

*** Si vous êtes étudiant étranger résidant en France et titulaire d' un bac étranger**

Téléchargez à partir du **15 novembre 2017** un dossier "vert" sur le lien suivant :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid24146/-dossier-vert-demande-prealable-a-une-inscription-en-premier-cycle.html>

ou à défaut, retirez ce dossier auprès de l'université la plus proche de votre lieu de résidence.

Remise du dossier à l'université **avant le 22 janvier 2018**.

*** Si vous êtes étudiant étranger résidant à l'étranger et titulaire d'un baccalauréat étranger :**

Télécharger à partir du **15 novembre 2017** un dossier "blanc" sur le lien suivant: : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24810-cid24144/-dossier-blanc-demande-d-admission-prealable-inscription-en-premier-cycle.html>

Le dossier "blanc" peut être délivré à l'étranger par le service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'ambassade de France (qui se charge dans ce cas de l'impression du document à partir du site du MESRI).

Le dossier "blanc" est à remplir exclusivement de manière électronique par les candidats résidents dans les pays concernés par les Espaces Campus France à procédure Études en France.

Une évaluation du niveau de français par le test de connaissance du Français (TCF score demandé 400 minimum) est obligatoire pour tous les étudiants étrangers hors Union Européenne et issus de pays non francophones (sauf ceux des échanges internationaux). Ce test, payant, est organisé par le [CIEP](#)